

Créteil, le 15 mai 2018

Directive TRAVEL : les associations agréées organisant des ACM et des colonies de vacances seront exonérées

Le ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, a annoncé aujourd'hui à l'Assemblée Nationale, lors d'une séance de questions orales sans débat, que les obligations financières liées à la Directive Travel, ne s'appliqueraient pas, contrairement à ce qui était prévu, aux associations agréées (Jeunesse et Education Populaire, Sport, complémentaires de l'enseignement public) organisatrices d'ACM (Accueils collectifs de mineurs). Les ACM (accueils collectifs de mineurs) sans hébergement, proposant des séjours de moins de 24h et n'offrant pas de nuitée, seront également exonérés, de même que les colonies de vacances organisées par les associations agréées.

La transposition de la directive européenne Travel sur le tourisme dans le droit français, prévoyait notamment de renforcer les contraintes financières des associations d'éducation populaire et des mouvements de jeunesse, en les faisant entrer, au même titre que des acteurs du secteur marchand, dans le champ du tourisme, via une immatriculation au registre de commerce et le financement d'un fonds de garantie à hauteur de 10% de leur produit d'exploitation.

La Fédération Générale des PEP, membre de l'UNAT (Union nationale des Associations de Tourisme et de plein air), et de la JPA (Jeunesse en Plein Air), se félicite de cette annonce importante, qui résulte du travail mené très en amont avec ses partenaires.

Elle se réjouit ainsi du soutien du ministre à l'action des associations organisant des séjours de vacances et plus largement l'ensemble des ACM de l'Education populaire, qui œuvrent au quotidien pour l'intérêt général afin de renforcer le lien social, et qui militent sans relâche pour le droit aux vacances pour tous.

#EnVacances

A propos de la Fédération Générale des PEP :

100 ans d'expérience au service d'une société inclusive et solidaire.

Les PEP (pupilles de l'enseignement public) ce sont **123** associations de proximité présentes dans toute la France agissant au quotidien pour une société inclusive et solidaire. Depuis **100 ans**, elles garantissent l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins et à la vie sociale.

Fondées sur les valeurs de Laïcité, Solidarité et Egalité, les PEP interviennent dans les domaines de l'éducation, des loisirs, du social et du médico-social. Fortes de plus de **1200** établissements, services et dispositifs, **24 500** salariés et **8000** bénévoles, les PEP accompagnent chaque année **1 300 000** enfants, adolescents, adultes (dont 90 000 en situation de handicap) et leurs familles.

SOLIDARITÉ **ÉGALITÉ** **CITOYENNETÉ** **LAÏCITÉ**

CONTACT :

Majda ZEROUAL - Chargée de communication externe
Email : communication@lespep.org Tél : 01.41.78.92.82

www.lespep.org